www.jeunes-agriculteurs.fr

adresse

code postal

Tel :

Fax :

**ATTESTATION EMPLOYEUR**

**-**

**DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE**

En application de l’article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19

Je soussigné(e), Monsieur/Madame\*\*\*, Président(e) de JEUNES AGRICULTEURS \*\*\*, dont le siège est situé \*\*\*, atteste que :

Monsieur/Madame\*\*\*, né(e) le \*\*\*, demeurant \*\*\*

embauché(e) dans notre Syndicat, doit pouvoir se déplacer entre son domicile et le lieu d’exercice de l’activité professionnelle JEUNES AGRICULTEURS, afin d’occuper les missions indispensables à l’exercice de nos activités, celles-ci ne pouvant être organisées sous forme de télétravail et nécessitants des déplacements professionnels ne pouvant être différés.

Cette attestation est valable à partir de ce jour 12h pour une durée indéterminée et fera l’objet de modification, conformément aux mesures du Gouvernement.

Fait à ................................., le......../......../2020

(signature et cachet)